

ATELIER C

MOBILISER LA COMMUNAUTÉ : COMMENT ET À QUEL PRIX?

Jeudi 2 avril 2009, 10 h 30 et 14 h 45

Résumé

L'école ne peut, à elle seule, contrer le décrochage. À l'heure où un consensus toujours plus large s'établit autour de ce constat, les projets s'appuyant sur la mobilisation des collectivités font de plus en plus figure de « formules gagnantes » auprès des décideurs en matière de réussite éducative. Quel rôle les organismes communautaires sont-ils appelés à jouer dans de tels projets? « 80, ruelle de l'Avenir » est un bel exemple de projet mobilisateur d'envergure où un organisme communautaire, Projet 80, a joué un rôle central.

Présentatrice : Mme Sophie Aubin, directrice adjointe de l'organisme Projet 80.

Animateur : M. François Guité, coordonnateur du Réseau d'information sur la réussite éducative, un projet du Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec.

Secrétaire : M. Michel Plamondon, responsable des communications au ROCQLD.

Synthèse de l'atelier

Cet atelier proposait une réflexion critique sur les projets portés par les organismes communautaires de lutte au décrochage qui s'appuient sur la mobilisation des communautés. Il avait donc pour objectif de « démystifier » le processus de mobilisation. Comment fait-on pour mobiliser des partenaires autour d'un projet communautaire? Quelles sont les exigences pour les organismes? La directrice adjointe de Projet 80, Mme Sophie Aubin, a été invitée à venir discuter de la mise sur pied du « 80, ruelle de l'Avenir » afin de nourrir la réflexion.

Projet 80 est un organisme communautaire qui œuvre dans le quartier Centre-Sud de Montréal depuis plus de 30 ans. Sa mission consiste à offrir des services éducatifs et sociaux, ainsi que des activités de loisir, afin de contribuer au développement et à l'épanouissement des enfants et de leur famille. L'organisme a conçu au fil des ans de nombreux volets d'activités, notamment un service de dîners dans deux écoles primaires, un service d'animation après les heures de classe et le projet Transit qui vise une réduction de l'abandon scolaire.

Les origines du « 80, ruelle de l'Avenir »

Il y a quelques années, l'organisme Projet 80 s'est vu offrir une annexe de l'école primaire Garneau qui était aux prises avec une baisse d'achalandage. Il y a vu une opportunité d'y créer un lieu d'apprentissage stimulant pouvant permettre aux jeunes de développer leur potentiel et d'« apprendre autrement » à travers diverses activités. Les locaux nécessitant des rénovations et des équipements spéciaux pour assumer leur nouvelle vocation, l'organisme a approché Gaz Métro pour lui soumettre son projet. L'entreprise, dans un souci de soutenir des initiatives structurantes visant l'amélioration de la qualité de vie de la communauté, a souscrit à l'initiative avec enthousiasme. À la suite d'une évaluation des besoins, le projet a pris une toute autre ampleur : son budget est passé de 100 000 \$ à 3 millions \$! Grâce à ce partenariat, le « 80, ruelle de l'Avenir » a pu se développer de manière extraordinaire : le

bâtiment a pu être rénové et de nouveaux partenaires ont été mobilisés (contribution financière, contribution en service et implication bénévole).

Les activités du « 80, ruelle de l'Avenir » ont débuté à l'automne 2008. La programmation comporte plusieurs volets : alimentation (aménagement d'une grande cuisine laboratoire); activités physiques et sportives (gymnase refait et cour d'école « verte »); horticulture (notamment sur le « toit-terrasse cultivé »); multimédia; centre Internet; centre de références (l'Escale, située dans la salle de séjour); activités en arts et sciences; parcours d'apprentissage. En plus d'être ouvert aux jeunes, le « 80, ruelle de l'Avenir » accueille les écoles, les organismes communautaires et les parents.

Selon Mme Aubin, certaines conditions sont essentielles à la réussite d'un projet de grande envergure comme le « 80, ruelle de l'Avenir » :

- ❖ Ce projet est une œuvre de maturité; un organisme qui n'a pas les reins assez solides ne peut pas s'engager dans une telle voie. Il faut donc que l'organisme ait développé un savoir-faire, une grande expérience et des liens de collaboration solides avec les acteurs du milieu.
- ❖ Les réalités communautaires et privées doivent être comprises de part et d'autre.
- ❖ L'organisme doit être soutenu par ses partenaires avec lesquels il partage une vision commune (cadre de référence commun).
- ❖ L'organisme, les écoles et les autres organismes du secteur doivent entretenir de solides relations.
- ❖ Le projet doit faire l'objet d'une évaluation pour en connaître l'impact sur la communauté.
- ❖ Enfin, l'organisme se doit de rester authentique et honnête.

Par ailleurs, l'expérience du « 80, ruelle de l'Avenir » démontre que l'organisme « porteur » doit faire de nombreux ajustements aux plans de la gestion et des collaborations :

- ❖ L'organisme a vécu un « choc culturel » en travaillant à la fois avec le secteur privé et le milieu scolaire qui ont des façons de faire et des objectifs différents des siens. À titre d'exemple, les consultants privés et les travailleurs communautaires ne gagnaient pas le même salaire mais ceux-ci devaient exécuter le même type de tâches! De nombreuses discussions ont donc été nécessaires pour concilier les différentes visions.
- ❖ Les autres organismes communautaires du secteur ont craint de « perdre leur place » dans la communauté et de voir les jeunes désertir leurs locaux. Ils ont également redouté de perdre des sources de financement. C'est en discutant avec eux que Projet 80 a pu les convaincre de la nature inclusive du « 80, ruelle de l'Avenir », celui-ci étant avant tout un projet de quartier.
- ❖ Le projet a nécessité de développer des liens avec toutes les directions d'école du quartier.
- ❖ L'équipe de Projet 80 est passée de douze à vingt-quatre employés, ce qui a changé de beaucoup la dynamique de travail.
- ❖ Il a fallu repenser la structure administrative de l'organisme qui risquait de perdre son identité. Pour éviter cette situation, Projet 80 est demeuré lui-même avec son conseil d'administration et il a créé une unité de gestion semi-autonome pour le « 80, ruelle de l'Avenir ». Les résolutions de cette unité de gestion sont soumises au conseil d'administration de l'organisme qui prend les décisions finales.
- ❖ Considérant l'importance du budget alloué au projet et des impératifs de « performance » dictés par le privé, Projet 80 ressentait une certaine pression à faire avancer le dossier. Ainsi, il a dû recourir aux services d'un consultant, ce qui a eu pour effet de réduire l'autonomie de l'organisme en regard

de la gestion. Il apparaît impératif pour l'organisme de garder, à l'avenir, la mainmise sur le développement du projet.

Même si les projets mobilisateurs comme le « 80, ruelle de l'Avenir » exigent beaucoup de la part des organismes qui les portent, les bénéfices demeurent nombreux pour l'organisme et la communauté :

- ❖ Les premiers à profiter de cette mobilisation sont les jeunes et leur famille qui ont accès à un lieu où ils peuvent découvrir leurs passions, leurs talents et s'ouvrir à de nouveaux horizons.
- ❖ En rassemblant de nombreux partenaires, le projet et l'organisme gagnent en visibilité et en crédibilité. Tout le monde à Montréal (ou presque!) connaît maintenant l'initiative.
- ❖ Avec les nouvelles sources de financement rattachées au « 80, ruelle de l'Avenir », les conditions de travail des employés ont connu une amélioration.
- ❖ Le projet a permis à l'organisme de bien s'intégrer dans le milieu scolaire.

À CONSULTER :

Annexe 7 :

Diaporama qui a accompagné la présentation de Mme Sophie Aubin
(document PDF disponible sur le site Internet du ROCQLD : <http://rocqld.org/public/>)

Synthèse scientifique du CTREQ :

Document PDF disponible sur le site Internet du ROCQLD : <http://rocqld.org/public/>

Site Internet de Projet 80 :

<http://www.projet80.org/>

Site Internet du « 80, ruelle de l'Avenir » :

<http://www.80ruelle.com/>